NRI
Plateforme bancaire pour la Diaspora ivoirienne

Formulaire d'ouverture de compte Non-Résident Ivoirien

GTBank

Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire SA
CI-ABJ-2009-B-4373

Informations personnelles: (Personal Information)

Titre: Title: ☐ **Nom de famille:** Surname _____

Autres noms: Others names _____

Adresse de résidence (Non B.P.): Residential address (Not P.O. Box) _____

Adresse postale: Mailing address _____

E-mail: E-mail _____ **Date de Naissance:** Date of birth ☐☐ Jour Day ☐☐ Mois Month ☐☐☐☐ Année Year

Téléphone: Telephone **Cellulaire:** Mobile _____ **Bureau:** Office _____ **Domicile:** Home _____

N° de la pièce: ID N° _____ **Lieu de délivrance:** Place of issue _____

Date de délivrance: Date of issue ☐☐ Jour Day ☐☐ Mois Month ☐☐☐☐ Année Year **Date d'expiration:** Expiry date ☐☐ Jour Day ☐☐ Mois Month ☐☐☐☐ Année Year

Niveau d'étude: Educational level _____

Situation professionnelle: Employment status _____

Nom de l'employeur: Employer's name _____

Adresse de l'activité/employeur: Business/occupation address _____

Objet du compte : Purpose of Account _____

Nom de jeune fille de la mère: Mother's maiden name _____

Nom du premier enfant: Name of first child _____ **Date de naissance du premier enfant:** Child's date of birth ☐☐ Jour Day ☐☐ Mois Month ☐☐☐☐ Année Year

Type de compte (Veuillez choisir le type de compte à ouvrir)
(Please mark the type of account(s) you want to open)

☐ **Courant** Current ☐ **Epargne** Savings ☐ **Dépôt** Deposit ☐ **Devises** Domiciliary

Spécifier: Specify currency ☐ **EURO** ☐ **USD** ☐ **GBP**

Merci de cocher le produit/service E-Banking préféré: (Please Select preferred E-Banking Products/Services)

Internet Banking Internet Banking ☐ **Relevé électronique** E-mail Statement ☐ **Alerte par mail** E-mail alert ☐ **Carte de Débit*** Debit Card ☐ **Token*** ☐

*Frais supplémentaires à appliquer (*Additional fees to pay)

Veuillez émettre un carnet de chèques (compte courant uniquement)
Kindly issue a cheque book (for current account only)

Non No ☐ **Oui** Yes ☐ **Barrés** Crossed ☐ **Non barrés (frais applicables)** Non Crossed (charges apply) ☐

Comment avez-vous entendu parler de la plateforme NRI ?
How did you get to know the platform NRI offering?

Site internet GTBank website ☐ **Employé GTBank** GTBank staff ☐ **Client GTBank** GTBank customer ☐

Publicité en ligne Online Advert ☐ **Autres (Veuillez spécifier)** Others (Please specify) _____

Signature: Signature _____

Veuiller signer à l'encre noire à l'intérieur de la case
Signature (for mandate purpose) please sign in black ink within the box

PASSPORT
PHOTOGRAPH

Famille proche
(Next of kin)

Nom et Prénom(s):
Name

Lien de parenté:
Relationship

N° de téléphone cellulaire:
Mobile Number

Adresse
Contact address

Documents requis pour l'ouverture de votre compte
(Documents required to open your account)

1. Une photo d'identité récente du titulaire du compte
   A recent passport photograph of account holder

2. Une pièce d'identité; Carte Nationale d'Identité (CNI), passeport en cours de validité. Ces pièces devront mentionner le nom de la mère conformément aux nouvelles dispositions de la BCEAO et être certifiés par un Notaire, un maire ou l'ambassade ivoirienne la plus proche ou un staff GTBank
   Identification document : National ID Card, passport. This card shall mention the mother's name in respect with the new regulation of BCEAO and certified by a Notary public or Mayor, or by the Ivorian embassy or GTBank staff.

3. Copie de l'un des documents suivant à titre de preuve d'adresse :
   Copy of any of the following as a proof of address

   a.Une lettre de référence délivrée par la banque à l'étranger du titulaire du compte ou la confirmation bancaire qui mentionne son lieu de résidence
   One reference letter or a banker's confirmation obtained from the customer bank abroad that states his address stated on the account opening form.

   b.Un relevé bancaire de moins de 3 mois au nom du titulaire du compte et mentionnant son lieu de résidence
   Bank or credit card statement issued within the last three months showing customer address.

   c.Une facture d'eau ou d'électricité datant de moins de 3 mois au nom du titulaire de compte et mentionnant son lieu de résidence. Ces pièces devront être certifiées par un Notaire, un maire ou l'ambassade ivoirienne la plus proche ou un staff GTBank
   Utility bill issued within the last three months for the address stated on the form. It shall be certified by a notary, a mayor or the closest Ivorian consulate or a GTBank staff

4. 3 derniers bulletins de salaire pour les salariés ou un justificatif de revenus pour les non salariés datant de moins de 3 mois (non réquis pour les comptes d'épargne)
   3 latest pay slips for employed persons or a justification of source of revenue/income for non employed persons (not required for savings account)

5. 2 formulaires de référence dûment remplis et signés par un particulier ou une entreprise titulaire d'un compte bancaire en Côte d'Ivoire (facultatif)
   2 reference forms duly signed completed by an individual or corporate body maintaining a current account with a bank (optional)

DECLARATION:

Je sollicite ci-après l'ouverture de compte dans les livres de Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire. Je comprends que les informations communiquées et les documents fournis ont servi de base pour l'ouverture de tel(s) compte(s) et par conséquent garantie leur exactitude. J'ai lu et accepte les termes et les conditions figurant au verso de ce document et qui régissent les opérations de tel(s) compte(s).

I hereby apply for the opening of account(s) with Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire.
I understand that the information given herein and the documents supplied are the basis for opening such account(s) and therefore warrant that such information is correct.
I have read the terms and conditions governing the operations of the account(s) which are presented overleaf and agree to be bound by them.

Signature:
Signature

Date:
Jour Day | Mois Month | Année Year

Utilisation Interne Uniquement
For official use only

Code Gestionnaire de compte
A/C Manager's Code

Compte N°
Account Number

Compte ouvert par
A/C opened by

Agent du service clientèle
CIS Officer

Signature et Date
Sign&Date

Approuvé par
Approved by

Responsable du Service clientèle
Head CIS

Signature et Date
Sign&Date

Confirmation Bancaire
Banker's Confirmation

Au Directeur Général
To the Manager,

Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire,
11, Avenue du Senateur Lagarosse
Abidjan-Plateau, Côte d'Ivoire
E-mail : gtdiaspora.ci@gtbank.com
01BP 13141 Abidjan 01

Monsieur/Madame,
Dear Sir/Madam

Sujet:
Subject: _____

Nom et Prénom(s) du demandeur
(applicants name)

A renseigner par le demandeur
To be completed by Applicant

Merci de fournir à Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire les informations sur mon/mes comptes ouvert (s) présentement dans vos livres,
Please provide us with information on the foreign account(s) you maintain presently

Nom de la banque:
Name of Bank _____

Type de compte:
Type of account _____

Titulaire du compte:
Account Name _____

N° de compte:
Account Number _____

Lieu de residence du demandeur (à l'étranger):
Applicants Address (foreign) _____

_____

Autorisation du demandeur
Applicant's authorization

J'autorise mon banquier à repondre à la demande de renseignement de Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire relative à mon compte ouvert dans vos livres et à l'expédier par mail directement à Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire à l'adresse indiquée ci-dessus.
I hereby authorize my bankers to respond to this request for information from Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire on my account relationship with you and mail this form directly to Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire with the address stated above.

Nom de famille Last Name	**Prénom(s)** First Name	**Initial** Initial	**Titre** Title

_____

Signature du demandeur et date
Applicant's Signature and Date

A renseigner par la banque du demandeur
To be completed by applicant's Bank

1. Date d'ouverture de compte
Date account was opened

2. Date de la dernière transaction
Last date of transaction

3. La relation client est-elle satisfaisante
Is account relationship satisfactory

Oui Yes ☐ **Non** No ☐

4. Le domicile inscrit par le client est-il exact?
Is the address entered by the customer right?

Oui Yes ☐ **Non** No ☐

Observations générales:
General comments

Nous confirmons au mieux de notre connaissance, que l'information fournie comme ci-dessus indiquée est exacte.
Cette confirmation est donnée de bonne foi, sans préjudice de l'organisation.

We confirm to the best of our knowledge that the information provided as noted above is accurate.
This confirmation is given in good faith without prejudice to the organization.

Nom et Prénoms du gestionnaire, Signature et cachet official
Officer's Name, Signature and official stamp

Date Jour Day / Mois Month / Année Year

Désignation
Designation

Adresse e-mail du gestionnaire de compte:
Officer's e-mail address

Numéro de téléphone du gestionnaire de compte:
Officer's phone number

Formulaire De Reference
Reference Form

Au:
To

Directeur Général,
The Manager,

Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire,

Monsieur/ Madame,
Dear Sir,

_____

Nom et prénom(s) du particulier souhaitant ouvrir un compte
Name of individual(s) opening an account

Nous souhaitons confirmer que nous connaissons la/les personne(s) nommée(s) ci-dessus depuis _____ années et nous aimerons faire les commentaires suivant sur ses capacités à entretenir un compte dans vos livres comme suit:

We wish to confirm that I/We have known the above named individual(s) for _____ the purpose of maintaining a current account with yourselves as follows:

_____

_____

_____

Nous sommes détenteurs d'un compte courant avec; (Nom de la banque):
We maintain a current account with: (please state name of Bank) _____

Adresse de la banque:
Address of Bank _____

Notre numéro de compte est:
My/our account number is: _____

Et notre/Nos numéro(s) de téléphone est/sont:
And my/our phone number is: _____

Cordialement,
Yours faithfully

_____ _____

Signature
Signature

Date
Date

Nom de la référence :
Name of referee _____

Adresse de la référence :
Address of referee _____

_____

Merci de noter que:
Please note:

1. Les références doivent être titulaires d'un compte courant à GTBank ou une autre banque.
   Referees must be a current account holder either in GTBank or any other bank.
2. Le compte de la référence doit être ouvert depuis plus de 6 mois.
   Referee's account must not be less than six months old.
3. Les titulaires de compte de salaire ne sont pas acceptés comme référence.
   Salary account holder(s) are not suitable referees.

"CAUTION"
"CAUTION"

IL EST DANGEREUX DE PRESENTER UNE PERSONNE QUE L'ON NE CONNAIT PAS PERSONNELLEMENT
IT IS VERY DANGEROUS TO INTRODUCE A PERSON WHO IS NOT WELL-KNOWN TO YOU

Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire SA Je sollicite et vous autorise ci-après à: ACCORD

Nous confirmons et acceptons que mon /nos compte (s) et toutes les transactions bancaires entre GTB et moi /nous seront régies par les conditions indiquées ci-dessous et /ou par les termes de tout accord particulier entre la banque et moi /nous ou dans le cas où elles ne son t pas prévues par les documents susvisés, par les usages en la matière.

1. L'ouverture et le fonctionnement des comptes de la banque ne se feront que sur présentation des pièces justificatives dont une liste nous a été fournies et jointe à la demande d'ouverture de compte.

2. Je/nous autorisons la banque par la présente à entreprendre toutes les procédures dites " KYC (Know Your Customer)" telles que prévues par la loi et /ou les règlements applicables et /ou les politiques de la Banque y compris la vérification de nos informations personnelles et relatives à notre statut juridique auprès de l'organisme gouvernemental compétent. Je/Nous vous autorisons par la présente à débiter mon /notre compte sans préavis pour les coûts afférents à de t elles procédures KYC.

3. La banque peut, après m'en avoir informé, modifier le montant du solde minimum requis pour mon /notre compte ou changer de le t aux d'intérêt ou les f rais applicables à ce compte ou à l'un d'en eux.

4. La banque est autorisée dans le cas où le solde créditeur de mon /notre compte est inférieur au solde minimum requis, à appliquer les t aux d'intérêt prévus dans de telles situations ou procéder à la clôture du (des) compte(s) dans les conditions en cour s de convention.

5. La banque est autorisée à transférer l'argent de tout compte de dépôt que nous détenons, vers nos autres comptes ouvert s dans ses livres dont le solde est en dessous du minimum requis.

6. En cas de clôture de l'un de mes comptes, la banque, en plus du droit de compensation ou toute autre règle similaire prévue par la loi, pourra sans préavis, combiner et consolider tous ou l'un quelconque de mes/nos comptes à la banque (sans que sa responsabilité ne soi t engagée) pour compenser ou transférer toutes ou parties des sommes dues par moi/nous ou par toute autre partie liée, à la banque avec tout mon tant que la banque pourrait détenir pour mon /notre compte ou un autre crédit que ce soit en espèces, chèques, objet s précieux, valeurs négociables ou autres actif s m'/nous appartenant soi t en compte courant ou compte de dépôt ou autres ou soi t en FCFA ou autres devises.

7. En cas de clôture de l'un de mes comptes, la banque est autorisée à conserver et ne pas rembourser tout montant qui m'est dû ou qu'elle détient pour mon compte jusqu'à ce que toutes sommes dues à la banque par moi /nous ou par une tierce personne liée aient été remboursées ou complètement acquittées et, tant que ces sommes ne son t pas acquittées ou remboursées en totalité, la banque sera en droit de s'approprier t ou t es les sommes qui me/nous son t dues ou détenues en ma/notre faveur et les destiner au paiement et au remboursement desdites sommes.

8. Nous supporterons tous les coûts, dépenses et obligations, résultant de l'achat, la rétention et la vente d'investissements fait s pour notre nom par la banque incluant mais non limités à tous les impôts, frais légaux, droits et taxes.

9. La banque peut sauf instruction con t raire, conserver pour mon /notre compte, sur la base de la conservation de titres, tout instrument d'investissement émis dans le cadre d'un investissement réalisé pour mon /notre compte.

10. Dans le cas où, la banque à sa seule discrétion m'/nous autorise à faire des tirages qui entrainent une position débitrice de mon /nos compte (s), celle-ci se réserve le droit d'appliquer le aux d'intérêt débiteur sur découvert non autorisé et les frais, applicables aux découverts et nous nous engageons à payer de tels intérêts et charges à sa demande.

11. Nous reconnaissons que lorsque nous donnons une instruction pour un ou des paiements dont le montant total excède le solde créditeur de mon /notre compte à partir duquel le paiement doit être effectué, la Banque se réserve le droit de refuser d'effectuer une telle instruction au détriment d'une autre, et de choisir la transaction qui sera exécutée sans tenir compte de la date ou l'heure de la réception de mes/nos instructions. Si la banque exécute à sa seule discrétion un tel paiement pour lequel notre/mon compte n'est pas approvisionné, nous confirmons notre obligation de rembourser à la banque en cas de demande ou pas, les montants correspondant aux f rais et intérêts accumulés.

12. Dans le cas où nous détenons un compte dans une devise étrangère, le solde créditeur d'un tel compte peut être ouvert par la banque dans les livres de n'importe quelle institution bancaire ou financière de premier rang dans quelque pays dans lequel une telle monnaie a cours. Un tel solde créditeur sera en conséquence soumis à toutes les lois et règlements applicables en Côte d'Ivoire et dans le pays dans lequel un tel compte est ouvert et la responsabilité de la banque ne sera pas engagée si un tel solde créditeur devenait indisponible sui t e à une quelconque loi ou règlement à laquelle ce solde est assujetti.

13. Dans le cas où des valeurs non compensées créditées sur mon compte par la banque sont par la suite rejetées et /ou la banque pour une raison ou une autre est tenue de rembourser au banquier payeur ou à un tiers t ou t ou partie de la somme créditée, la banque sera en droit de débiter mon /nos compte(s) de la somme de telles valeurs rejetées et /ou remboursées, augmentée des intérêt s et frais bancaires applicables.

14. Le non exercice ou le retard dans l'exercice de tout droit ou privilège dont la banque est titulaire en application de ces conditions générales ne constituent pas une renonciation auxdits droits de même que l'exercice partiel de tel droit ou privilège n'empêche la pour suite ultérieure d'un t el droit ou l'exercice d'un autre droit.

15. Si l'une des conditions ou des dispositions du présent document est invalide, illégale ou inapplicable conformément à la loi, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres conditions et /ou dispositions n'en seront nullement affectées.

16. Des commissions et des f rais seront prélevés conformément aux conditions de banque dont des copies sont disponibles à la demande. La banque se réserve le droit d'amender de temps en temps son barème de taux d'intérêt relativement à ses conditions de taux.

17. Dans les cas où ces conditions générales son t signées par ou pour le compte de plus d'une personne en qualité de Client, toutes ces personnes seront tenues par ces termes et conditions générales.

18. Toute communication par la banque sera considérée effectuée à partir du moment où elle est transmise à l'adresse la plus récente communiquée par moi /nous et la date marquée sur la copie de la lettre ou sur la liste de diffusion de la banque constituera la date à laquelle la communication a été envoyée. Tout relevé ou confirmation d'une quelconque transaction entre la banque et moi /nous sera considéré avoir été examiné et approuvé par moi /nous et conclu, à moins que dans les 30 jours à compter de la date mentionnée sur un t el relevé ou confirmation, nous ou n' importe lequel d'entre nous n'informions la banque par écrit qu'un élément de la confirmation soit erroné, que l'élément soit conforme ou non aux mandats par nous, donnés à la banque.

19. Nous comprenons et reconnaissons que le courrier électronique, la télécopie et les communications verbales sont des moyens de transmission peu sûrs pour lesquels nous prions la banque d'accepter l' instruction donnée par ces canaux, et nous nous engageons cependant à indemniser entièrement la banque pour toute perte qu'elle pourrait subir ou encourir en honorant nos lettres, courriers électroniques, télécopies ou instructions verbales, indépendamment du fait qu'ils soient erronés, frauduleux ou émis autrement que conformément aux mandats de notre compte, toutes instructions de paiement émises conformément aux mandats pour nos comptes et qui portent ou prétendent porter la signature électronique ou télécopiée des personnes dont les spécimens de signatures ont été fournies à la banque. La banque est par les présent es autorisée à honorer et débiter notre compte pour toutes instructions de paiement/confirmations émises ou données par nous en utilisant un format pré-convenu qui peut inclure, mais n'est pas limité aux instructions/ confirmations orales ou écrites. Lorsque de telles instructions sont données oralement, elles pourraient s'il a été ainsi convenu, nécessiter l'utilisation de mots de passe spécifiques ou lorsqu'elles sont données par écrit pourraient être transmises par lettre, télécopie ou courrier électronique.

20. Nous autorisons par la présente la Banque à débiter notre compte du coût d'émission des carnets de chèques non barrés pour le(s) compte(s) susmentionné(s), pour l'expédition des token et carte de débit vers le pays de résidence du titulaire du compte au cas où il opte pour ces services.

21. Veuillez honorer tous les chèques ou autres ordres/instruments qui pourraient être tirés sur ce(s) compte(s) dans la mesure ou de tels chèques ou ordres/instruments sont signés par nous et veuillez débiter desdits comptes de tels chèques ou ordres / instrument s et que ces comptes qu'il(s) soi(en)t créditeur(s) ou en découvert suite à ce(s) débit (s) sans préjudice de votre droit à refuser un découvert et dans cette situation , nous donnons notre accord pour :

a. Pour assumer l'entière responsabilité de l'authenticité ou la véracité et la validité de tout endossement figurant sur tous chèques, ordres, effet s, no t es, instruments négociables, reçus et /ou autres document s déposés dans notre compte.

b. Pour être responsable de tout remboursement de découvert avec intérêt et observer les règles de la banque et les nouveaux t aux communiqués par celle-ci.

c. Pour dégager la banque de toute responsabilité pour quelque perte ou préjudice sur des fonds déposés à la banque en raison de tout décret gouvernemental, loi, impôt, embargo, moratoire, restriction de change et /ou toutes autres causes hors du contrôle de la banque.

d. Pour que tous les fonds inscrits au crédit du compte soient payables uniquement sur demande dans la devise locale en circulation.

e. Pour être tenu par t ou t e notification de modification des conditions d'utilisation du compte qui sera adressée à notre dernière adresse connue de même que tout avis ou toute lettre envoyée à notre dernière adresse connue sera réputée avoir été dûment délivrée et reçue par nous au moment où ledit avis ou ladite lettre devrait avoir été délivré dans le cours normal de la poste.

f. Que les Client s ne devraient pas établir de chèques à l'ordre d'un membre du personnel. Tous les chèques aux fins de dépôts à la banque devront être établis à l'ordre du client lui - même.

g. Que les Client s devraient renoncer à transférer de l'argent de leur compte vers les comptes du personnel de la banque, les collectes de fonds improvisées et effectuées par notre personnel dans les locaux du client ne devraient pas excéder la somme maximale définie par la banque.

h. Que les Client s qui souhaitent bénéficier du service de collecte d'argent devront présenter une demande formelle qui sera traitée conformément à la procédure relative à la collecte d'espèce. Les fonds dont le montant excède la somme maximale définie par la banque devront être versés par le client lui -même aux guichets de la banque.

i. Que si un chèque crédité dans notre compte individuel est rejeté, le même chèque pourra nous être transmis à notre dernière adresse connue soit par coursier ou par la poste.

j. Et que nous notons que la banque ne sera pas tenue responsable pour les fonds remis aux membres de notre personnel en dehors des heures de travail ou à l'extérieur des locaux de la banque.

k. Que notre attention a aussi été attirée sur la nécessité de protéger nos mots de passe et codes d'accès aux autres moyens de communication en dehors des agences de la banque incluant, de façon non limitative les GAB, service bancaire électronique, service bancaire téléphonique, service bancaire mobile, service bancaire par SMS, de sorte que toutes personnes non autorisées ne puisse y avoir accès et sur le fait que la négligence de cette précaution peut entraîner une perte dont les f rais seront déduits de notre compte.

l. Que les banques ne sont pas tenues d' honorer les chèques tirés sur les comptes insuffisamment approvisionnés pour couvrir les valeurs mentionnées sur les chèques et nous comprenons et convenons que de tels chèques pourraient revenir impayés, mais dans le cas où ils seraient honorés, nous sommes tenus de rembourser la banque à sa demande.

m. Que tous désaccords avec des écritures sur nos relevés de compte seront notifiés dans les 30 jours suivant la date d'expédition des relevés de compte. En l'absence de contestation adressée à la banque dans le délai de 30 jour s de la date d'expédition de nos relevés de compte, ledit relevé de compte sera réputé correct.

n. Toute somme inscrite au débit du compte courant sera assujettie aux charges d'intérêt au taux fixé par la banque. La banque est autorisée à débiter du compte les f rais bancaires habituels, les intérêts, les commissions et tout autre frais de gestion communiqué par la Direction de la banque.

23. Enregistrer tout appel et message échangés dans le cadre de la gestion de notre/nos compte à des fins d'amélioration de qualité du service et de contrôle aussi, d'en faire usage à tout moment pour raison de nécessité. Nous / j'accepte(ons) que Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire S.A. puisse faire la prévue de la nécessité par tous moyens sans préjudice de recours de quelque nature qu'il soit de ma/notre part.

BANQUE ELECTRONIQUE

Nous confirmons et convenons que les conditions générales suivantes régiront nos transactions bancaires électroniques avec la banque. Lesdites conditions générales régiront les services bancaires électroniques de la banque.

1. Définitions

" Clients" désignent un client de la banque qui a un compte avec la banque et est désigné dans le formulaire de demande d'ouverture de compte. Lorsque deux individus son t y nommés, ils son t individuellement et collectivement des clients.
" La Banque" désigne Guaranty Trust Bank Côte d'Ivoire
" Carte" désigne la carte Guaranty Trust Bank délivrée aux clients
" Détenteurs de Carte" désigne un client à qui a été délivrée une carte Guaranty Trust Bank. La carte est la propriété de la banque et devra lui être rendue inconditionnellement et immédiatement à sa demande
" Service" désigne l'offre d'opéra ion en ligne, GT connect, Notification GENs, par sms (alerte sms), Guichet automatique.
" Le code d'accès, le code numérique, le nom d'Utilisateur et le mot de passe" désignent le code qui donnent accès au service et qui est connu uniquement de vous.
" Compte" désigne un compte courant ou un compte d'épargne ou tout autre compte tenu par la banque dans n' importe laquelle de ses agences en Côte d'Ivoire.
" PIN" désigne le numéro personnel d'identification
" Le GAB/DAB" désigne le Guichet Automatique/le Distributeur Automatique de Billets qui distribue l'argent aux titulaires de comptes via l'utilisation de cartes de débit ou de crédit ou qui accepte le dépôt d'espèces.
" La carte Guaranty Trust Bank" désigne la carte utilisée par un client pour l'initiation des transactions via les canaux de paiement électroniques divers t els les GAB/DAB, les Terminaux de paiement électronique et Internet
" La Facilité messages sécurisés" désigne la facilité dans le service de banque en ligne qui permet au client d'envoyer des messages électroniques (courrier électronique, SMS) à la banque, y compris et sans restriction des messages en format libre, des messages en format fixe, ou des instructions pour effectuer des paiements, demander des carnets de chèques, des chèques de banque, Acheter ou vendre des titres.

2. Le service permet aux clients de donner des instructions bancaires par l'utilisation de :
a. Téléphone, GAB, numéro d'identification personnel, Mot de passe, code d'accès, identifiant et message sécurisé (courrier électronique, SM S), pour les opérations suivant es:

i. Obtenir les informations relatives aux soldes des clients au dernier jour ouvré des opérations passés avec la banque.
ii. Obtenir les in formations relatives aux différent es valeurs en compensation ou tout solde du compte du client à la dernière date de transaction sur les comptes du client.
iii. Autoriser la banque à débiter le compte du client pour le paiement des factures indiquées telles que eau, électricité, téléphone et /ou autres factures telles que spécifiées par le client sous réserve de la disponibilité du service de paiement de factures.
iv. Autoriser la banque à effectuer les transferts de fonds du compte du client vers tout autre compte dans les livres de la banque.
v. Autoriser la banque à exécuter/suspendre des ordres de paiement.
vi. Autoriser la banque à débiter les comptes des clients et créditer les cartes désignées de ces mêmes montants.

b. Dès réception des instructions, la Banque mettra tout en œuvre pour exécuter promptement l'instruction du client, sauf en cas de circonstances imprévues telles que les catastrophes naturelles, les cas de force majeure et autres causes en dehors de son contrôle.

3. Avant que le service ne puisse être utilisé par un quelconque client, il/elle doit avoir un ou la combinaison des éléments suivants :
i. Un compte ouvert dans les livres de la banque et (ii) une adresse électronique fonctionnelle
ii. Un code numérique, code d'accès, identifiant, mot de passe ou dispositif d'authentification
iii. Un numéro d'identification personnel " PIN"
iv. Numéro fonctionnel de téléphone cellulaire ou ligne fixe

4. Le code numérique / code d'accès/mot de passe/sécurité du courrier électronique
Le client est conscient que son code d'accès/mo t de passe/courrier électronique, code numérique est utilisé pour donner des instructions à la banque et s'engage en conséquence :
i. A ne révéler en aucune circonstance, le code numérique, le code d'accès, le mo t de passe à autrui.
ii. A ne pas écrire le code numérique / le code d'accès / le mot de passe dans un endroit à découvert, ce qui pourrait favoriser l'accès à une personne étrangère (à un tiers).
iii. Le client instruit et autorise la banque à exécuter, toutes les instructions données à la banque au moyen de ce service.
iv. Une fois que la banque est instruite au moyen du code de passe / code d'accès et numéro d'identification personnel, la banque est en droit de présumer qu'il s'agit d'instructions données par le client et d'y répondre comme telle.
v. Le code numérique du client devra être changé dès lorsqu' il est su de quelqu'un d'autre.
vi. La banque est dégagée de toute responsabilité liée à l'exécution d'une ou de toutes les instructions données au moyen du code numérique /code d'accès du client si tous ces moyens d'accès devenaient connus d'un tiers.
vii. Lorsqu'un client notifie à la banque son intention de changer son code numérique / code d'accès suite à un oubli ou parce que le code est devenu connu d'un tiers, la banque, avec le consentement du client, supprimera le code et permettra ensuite au client d'entrer un nouveau mot de passe ou code d'accès À CONDITION que la banque ne soit tenue responsable d'aucune perte qui interviendrait entre la période d'un tel oubli et la notification à la banque de l'évènement.
viii. Le code numérique / code d'accès une fois donné, suffit à confirmer l'authenticité de l'instruction donnée.
ix. Le client sera responsable de quelque instruction donnée au moyen de son code numérique / code d'accès. En conséquence, la banque ne sera tenue responsable de l'usage des codes du client.

5. Les responsabilités du Client

i. Le client s'engage à être entièrement responsable de la protection de son nom d ' utilisateur , son code d'accès / son numéro d' identification personnel, son mot de passe et en aucun cas le client ne devra divulguer l'une de ces informations à qui que ce soi t.
ii. La banque est expressément dégagée de toute responsabilité consécutive à l'accès non autorisé au compte du client et /ou aux données contenues dans les rapports de la banque via le service, résultant de l'incapacité et /ou autre cause semblable, du client à protéger son numéro d'identification personnel, son code numérique/ code d'accès et /ou mot de passe et /ou du défaut de déconnexion complète du système permettant ainsi l'affichage à l'écran des informations relatives à son compte.
iii. La banque est par ailleurs dégagée de toute responsabilité liée au non -respect du devoir du secret provenant de l'incapacité du client à respecter scrupuleusement et à mettre en œuvre les dispositions de la clause 4 ci-dessus et / ou en cas de violation d'une t elle obligation par des pirates informatiques et autre accès non autorisé au compte du client via le service.

6. En aucune circonstance la banque ne sera tenue responsable d' un préjudice , concernant mais non limité aux préjudices directs ou indirects, spéciaux, fortuits ou consécutifs, pertes ou dépenses résultant du service ou de son utilisation ou de l'incapacité de son utilisation par une partie, ou résultant du défaut d'exécution, de l'erreur, de l' omission , de l' interruption, du retard dans l'exécution, la transmission, ou des virus informatiques ou dysfonctionnement de la ligne ou du système, même si la banque ou ses représentants sont informés de la possibilité de t els préjudices, les pertes ou lien hypertexte provenant des ressources Internet, ils seront aux dépens du client .

7. Le droit d'auteur se rapportant aux cartes et aux autres informations protégées liées au service incluant les écrans affichant les pages ainsi que les informations et le matériel s'y rapportant, ainsi que les conventions sont la propriété de la banque.

8. Dans l'intérêt et pour la sécurité de nos clients et en vue de respecter les lois applicables, nous avons quelques directives obligatoires que nous appelons " les règles de route". Les comportements qui violent les règles de route sont des motifs de rupture de ces services et la banque pour certaines raisons pourra changer ces conditions générales conformément aux dispositions légales en vigueur. C'est pourquoi, le client s'engage à :

i. Fournir des informations exactes. Fournir des informations vraies, exactes et complètes sur lui conformément à la demande faite dans notre base de données / sur nos formulaires d'inscription /d'ouverture de compte et le client consent à ne pas donner de fausses informations sur son identité ou noms d'utilisateur, mot de passe ou autres dispositifs d'accès à de t els comptes.
ii. Respecter la législation. Le client consent à ne pas utiliser le service à des fins illégales ou pour la transmission de matériel illicite, diffamatoire (fallacieux ou préjudiciable à autrui), portant atteinte à la vie privée d'autrui, menaçant, ou obscène, ou qui enfreint les droits d'autrui.
iii. Interdictions d'utilisation commerciale ou revente. Le droit du Client à utiliser le service est personnel et le client consent à ne pas le céder ou en faire une quelconque utilisation commerciale du service.
iv. Droits de propriété. Le client reconnaît et accepte le fait que la banque soi t le titulaire de tous les droits sur les informations relatives au service incluant son site Web et le contenu affiché sur le site. Le client ne peut uniquement utiliser ce contenu que conformément aux conditions du service. Le Client ne peut copier, reproduire, distribuer, ou créer une œuvre dérivée à partir de ce contenu. Une violat ion de l'une des règles (i-iv) est un mo t if de suspension du service par la banque.

9. La banque ne sera pas responsable des désagréments liés à la présence d'un virus électronique que le client pourrait rencontrer au cours de l'utilisation de ces services.

DEGAGEMENT DE RESPONSABILITES

10. Le client reconnaît et accepte expressément que l'utilisation du service l'est uniquement à ses dépens. Le service est fourni en fonction de sa disponibilité. La banque rejette expressément toutes les garanties de quelque nature que ce soit, explicites ou implicites, incluant mais non limitées aux garanties de commercialisation, d'adéquation à une fonction particulière et de non -contrefaçon.

11. La banque ne garantit pas que:
i. Le service satisfera aux exigences du client
ii. Le service sera ininterrompu, réactif, sécurisé ou sans erreur
iii. Les résultats qui pourraient être obtenus de l'utilisation du service seront précis ou fiables
iv. La qualité de n' importe lequel des produits, des services, des informations ou autre matériel acheté ou obtenu par le client via le service satisfera ses attentes
v. Toutes les erreurs technologiques seront corrigées

12. Tout matériel téléchargé ou obtenu autrement au moyen du service ne saurait être considéré comme responsable de préjudices causés au système informatique du client ou des pertes de données résultant du téléchargement d'un tel matériel. Aucun avis ou information, fut il/elle oral(e) ou écrit (e), obtenu(e) de nous par le client ou via le service ne génèrera de garantie non expressément mentionnée dans ces clauses.

13. Le client reconnaît que la banque n'aura aucune responsabilité, à titre de préjudices subis qu'ils soient directs, indirects, accessoires, particuliers, ou pour des dommages et intérêts prononcés à titre exemplaire, incluant mais non limités aux dommages intérêts pour perte de profits, perte de clientèle, perte d'usage ou toutes autres pertes incorporelles, même si nous avons été informés de la possibilité de tels préjudices, résultant de :

i. L'utilisation ou de l'incapacité à utiliser le service
ii. Le coût pour l'obtention de biens et services de substitution résultant de tous produits, données, informations ou services acquis ou obtenus ou messages reçus ou transactions souscrites via ou par le service.
iii. L'accès non autorisé ou à l'altération de la transmission de données,
iv. La déclaration ou conduite de tout individu sur le service, ou
v. Toute autre question relative au service

14. Indemnisation. Sauf en cas de faute intentionnelle de la banque ou de négligence grave, le client consent à protéger et entièrement indemniser la banque, ses filiales et ses prestataires de services de toutes réclamations, condamnations à des dommages et intérêts, dépenses et frais (incluant, mais non limité aux honoraires juridiques) à l' initiative de tiers à raison de ou résultant de l' utilisation du service à partir du compte du client en violat ion des conditions ou en cas d'infraction, par tout autre utilisateur du compte du client ou propriété intellectuelle ou le droit d'autrui .

15. Modification et Interruption du service. La banque se réserve le droit de modifier ou interrompre à tout moment, temporairement ou de manière permanente le service, sans information préalable afin d'assurer la sécurité et l'intégrité du service. La banque peut aussi suspendre à tout moment sans avertissement l'accès du client au service. Le client reconnait que ni lui, ni un tiers ne réclamera des dommages et intérêts à la banque pour toute modification ou interruption de service.

i. La banque ne devra pas être considérée comme un agent ou tout autre représentant légal du client pour quoi que ce soi t en raison de cet accord et /ou d'un tiers pour lequel le client effectue des paiements en utilisant ce service.
ii. Cet accord ne peut être modifié par le client, ni un quelconque droit de la banque éteint à moins que la banque ne donne son accord par écrit ou que le client continue d'utiliser le service après réception de l'avis de tous changements proposés par la banque.
iii. Cet accord est individuel et le client ne le transfèrera à autrui.
iv. Toute notification adressée au client le sera par écrit à l'adresse que le client aura fourni à la banque; toute communication à la banque devra l'être par écrit et adressée à l'adresse de la banque.
v. La banque et le client sont des contractants indépendants et aucune disposition de cet accord ne sera considérée comme faisant naître une quelconque association, partenariat, entreprise jointe, ou relation d'agent et de mandant, d'employeur et de salarié entre les parties.
vi. Si l'une des dispositions ci-dessus est déclarée inapplicable, une telle disposition, sera interprétée, le plus strictement possible, de manière à refléter les in tentions des parties étant entendu que les autres dispositions restent en vigueur.

Les présent es condition s générales son t régies par le droit Ivoirien. Le Tribun al d'Abidjan an sera seul compétent pour connaître de tous litiges qui pourraient s'élever à l' occasion des présentes.